

**CONTRAT DE RESERVATION 2008  
MOBIL HOME & BUNGALOWS CYLHOR**

Sous toute réserve de disponibilité, je désire louer:

- MOBIL-HOME**  
(4 couchages + sanitaire avec production d'eau chaude)
  
- MOBIL-HOME 1 Chambre**  
(2 couchages + sanitaire avec production d'eau chaude)
  
- BUNGALOW MODELE A**  
(3/4 couchages + sanitaire sans production d'eau chaude)
  
- BUNGALOW MODELE C**  
(2/3 couchages)

Nombre d'adultes : .....

Nombre d'enfants : ..... Ages: .....

POUR LA PERIODE DU : ..... AU : .....

Mr/Mme/Mlle : .....

DOMICILIE A :

.....  
.....  
.....

**ARRHES VERSEES** à titre d'acompte :

25% du prix total de la location = .....

*(Solde 30 jours au plus tard de la date d'arrivée au Centre)*

Payé par :

- Chèque Français en €
- Mandat Postal CCP
- Virement Banque
- Chèques Vacances

Compte :

*Banque CREDIT LYONNAIS – 34700 LODEVE  
IBAN N°FR 15 3000 2030 3400 0006 0012 J75 – BIC : CRLYFRPP*

**EN CAS DE LITIGE SEULS LES TRIBUNAUX DE LODEVE  
SONT COMPETENTS**

Fait à : .....

Le : .....

**Signature avec la mention « Lu et Approuvé »**

## CONDITIONS DE RESERVATION

**RESERVATION** : Aucune réservation ne pourra être prise en considération sans le versement de 25% d'arrhes à titre d'acompte. Une facture sera établie au nom du locataire qui soldera celle-ci au plus tard 30 jours avant son arrivée.

**ANNULATION** : Le locataire perd ses arrhes. Sur attestation dûment justifiée et s'il a soldé la totalité de sa location. Le village du Bosc lui remboursera 50% si le bungalow ou le mobil home est reloué pour la même période. Nous conseillons de prendre une assurance annulation pour location saisonnière. En cas de départ anticipé, la totalité du séjour réservé reste due au Village du Bosc.

**ASSURANCE** : Le locataire devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile obligatoire.

**ARRIVEE** : Elle se fait entre 16h et 19h. Départ avant 10h. Si vous devez partir avant il faudra prévenir le bureau d'accueil. La caution sera restituée dans un délai de 10 jours après votre départ.

**CAUTION** : Une caution de 60,00€ pour les bungalows ou 120,00€ pour les mobil homes devra être déposée par le locataire lors de son arrivée. Le locataire est responsable de l'inventaire du locatif, s'il n'a pas déposé de réclamations dans les 24 heures suivant son arrivée, il sera tenu pour responsable de tout manque, casse ou détérioration observée lors du départ. A votre départ, le ménage vous incombe, il sera contrôlé. Au cas où le locatif serait anormalement sale, il sera retenu un forfait de 31,00€.

**CAPACITE** : La capacité maximale des locatifs est la suivante :

Mobil homes : 4 couchages. ● **Modèle A** : 4 couchages ● **Modèle C** : 3 couchages. Cette capacité peut être dépassée. Vous êtes tenus de la respecter et d'indiquer sur la fiche d'entrée le nombre de personnes.

**TARIFS** : Nos prix comprennent : Droit de séjour, droit d'entrée, droit de parking pour une voiture. Fourniture eau, gaz, électricité. La taxe de séjour étant un impôt local, elle devra être ajoutée aux prix présentés par personne occupant le locatif.

**CHAUFFAGE** : Pour les locataires désirant un chauffage électrique pour les périodes dites « Basse Saison », il sera compté un supplément.

**UTILISATION** : Le locataire a le droit de se servir de tout ce qui se trouve dans le locatif. Il s'engage à dédommager la S.A.R.L VILLAGE DU BOSCO pour tous les dégâts causés par lui-même, les personnes l'accompagnant ou les invités.

*LES ANIMAUX NE SONT PAS ADMIS DANS LES MOBIL HOMES, SEULS LES CHATS SONT TOLERES DANS LES BUNGALOWS*